

RÉSULTAT DE SUIVI DE INR	
<input type="checkbox"/> Politique	<input type="checkbox"/> Règlement
<input checked="" type="checkbox"/> Procédure	<input type="checkbox"/> Directive
Provenance	Direction des services professionnels
Responsable de l'application	CMDP
Approuvé par	CMDP
Date	29 février 2012
Entrée en vigueur le	29 février 2012
Révisée le	
Personnes concernées	Médecins et personnel infirmier
Numéro	CSSSLTEAS-DSP-09
Signature du directeur responsable	 Hong-Huy Duong, M.D. Directeur des services professionnels

Lors du suivi de résultat de INR, veuillez si :

1. INR DANS LES LIMITES THÉRAPEUTIQUES

Aviser le médecin traitant lors de la prochaine visite médicale.

2. INR HORS LIMITE THÉRAPEUTIQUE

Aviser le médecin traitant ou le médecin de garde.